

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 01 mars 2017 à 9 h 30
« Évolutions des formes d'emploi et droits à retraite »

Document n° 6
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Années sans validation au cours de la carrière, génération 1950

Note de la Cnav pour le Conseil d'orientation des retraites

Objet : Années sans validation au cours de la carrière – Génération 1950

Référence : 2017-007

Date :

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle : Evaluation

Auteur : C.BAC

Téléphone :

Diffusion : COR

Mots clés : Périodes sans validation

Résumé :

Cette note présente une actualisation pour la génération 1950 de l'étude des années sans validation de droit à la retraite réalisée pour la génération 1944 (séance du COR de mai 2011).

Pour la génération 1950, 65 % des femmes et 35,7 % des hommes ont au moins une année sans validation de trimestres au cours de la carrière, entre l'âge du premier report et le passage à la retraite. Le nombre d'années sans validation est en moyenne de 5,8 pour les hommes et de 10,7 pour les femmes. Pour la génération 1944, ces pourcentages sont respectivement de 77 % pour les femmes et 42 % pour les hommes.

Malgré une durée d'assurance requise pour le taux plein qui augmente de deux trimestres entre ces générations (160 trimestres pour la génération 1944 contre 162 pour la génération 1950), l'absence de validation est moins fréquente pour la génération 1950, notamment pour les femmes. Pour ces dernières, la baisse s'explique par l'augmentation de l'activité mais aussi par une plus large couverture par l'Assurance Vieillesse des Parents aux Foyer (AVPF). Pour les hommes, la baisse s'observe essentiellement en fin de carrière et s'explique par l'augmentation des taux d'activité après 55 ans et la possibilité de partir en retraite anticipée.

Si l'on exclut la période de non validation entre le dernier report et le passage à la retraite, le nombre d'années sans validation sur la carrière est en moyenne de 3,8 années pour les hommes et de 6,1 pour les femmes. Le nombre d'individus ayant au moins une période sans validation diminue à 56 % pour les femmes et 28,2 % pour les hommes de la génération 1950 contre respectivement 64 % et 29 % pour la génération 1944.

Pour les hommes, les années sans validation sont concentrées sur la fin de carrière ; pour les femmes, les absences de validation sont assez fréquentes autour de 30 ans et également en fin de carrière.

Les reports précédant une interruption sont majoritairement des reports cotisés. Pour les femmes, la part de l'AVPF est importante entre 25 et 50 ans. Enfin, la part du chômage augmente pour les hommes comme pour les femmes en fin de carrière.

LES ABSENCES DE VALIDATION DE TRIMESTRES DE LA GENERATION 1950

La notion d'absence de validation fait référence à toute année civile sans validation de trimestre pour le droit à la retraite. Cette notion se distingue de la notion d'interruption de carrière. Par exemple, lorsque l'assuré valide uniquement des trimestres AVPF sur une année, c'est qu'il a interrompu son activité alors qu'en termes de validation, il n'y a pas d'interruption. A l'inverse, un individu ayant perçu un salaire annuel trop faible pour donner lieu à une validation de trimestres sera considéré cette année là comme un assuré sans validation, alors même qu'il a eu une activité, faible *a priori* puisque associée à un salaire annuel inférieur à 150 heures de SMIC (200 heures de SMIC avant 2014).

Les absences de validation sont étudiées au regard des reports effectués sur l'ensemble de la carrière, dans tous les régimes. La non-validation de trimestres est étudiée pour chaque assuré sélectionné de sa première validation à son passage à la retraite. La non-validation peut être liée à différentes situations : en premier lieu la non-activité, mais également du chômage non indemnisé¹, une période de pré-retraite n'ouvrant pas de droit à validation de trimestre, une période de bénéfice du RMI, d'AAH ou encore une période d'activité dans des régimes étrangers non pris en compte pour la durée d'assurance des régimes français.

Description des données

Les données mobilisées dans le cadre de cette analyse sont issues des référentiels nationaux de la CNAV décrivant les carrières des assurés et leurs droits à la retraite (SNGC et SNSP).

La génération 1950 a été retenue, au sein de laquelle seuls les individus vivants à 60 ans ont été sélectionnés. Parmi eux, sont retenus les assurés ayant liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant une durée d'assurance tous régimes supérieure ou égale à 10 ans. Cela permet de disposer d'une population stable pour l'analyse des années sans validation, entre l'année de début de validation², l'année de fin de validation et le passage à la retraite. L'information sur les reports de carrière est fiable sur cette population puisque les individus sont retraités et leur carrière a été régularisée.

Au total, nous retenons une population de 702 454 individus³, dont 49,7 % d'hommes et 50,3 % de femmes.

Plan de la note

1. Fréquence et position des absences de validation
2. Interruptions en fonction de la durée d'assurance et des revenus
3. Positionnement des interruptions sur la carrière
4. Report précédant une interruption

¹ Au-delà de la période permettant de valider des périodes assimilées chômage.

² En moyenne les assurés étudiés ont eu une première validation à 17 ans et demi pour les hommes et 18 ans pour les femmes. Pour les hommes, le premier quartile de population a un premier report à 15 ans, la médiane à 17 ans et le troisième quartile à 19 ans. Pour les femmes, le premier quartile de population a un premier report à 16 ans, la médiane à 18 ans et le troisième quartile à 19 ans.

³ Dans les fichiers de la CNAV, la génération 1950 vivante en 2010 et retraitée est composée de 720 716 observations. Le filtre sur le fait d'avoir liquidé sa pension avant 2016 élimine 0,8 % de la population initiale, auquel s'ajoutent 1,8 % d'observations supprimées du fait de l'application de la condition de durée de validation minimale de 10 ans.

1 - FREQUENCE ET POSITION DES ABSENCES DE VALIDATION

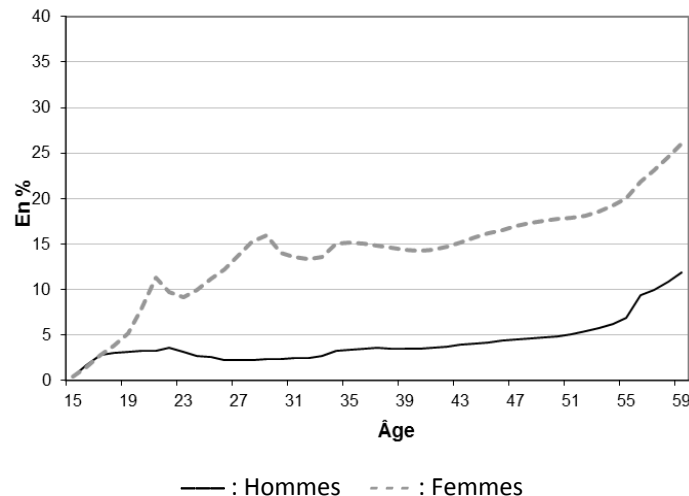
1) Fréquences cumulées et proportions d'interruptions de validation sur la carrière

65 % des femmes et 35,7 % des hommes de la génération 1950 ont au moins une interruption de validation de trimestres au cours de la carrière, entre l'âge du premier report et l'âge du départ en retraite.

Les interruptions de validation pour les femmes interviennent dès le début de carrière, en lien avec l'arrivée des enfants. Entre 20 et 40 ans, la part des femmes ne validant pas de trimestre passe de 5 % à 20 ans à 16 % à 29 ans, puis se stabilise autour de 15 % ensuite. Cette part est en net repli par rapport à la génération 1944⁴ pour laquelle cette part était supérieure à 15 % dès 20 ans. Cette réduction s'explique par une meilleure couverture par l'AVPF (voir encadré 1) et aussi un effet de génération qui conduit les mères de la génération 1950 à moins s'arrêter que celles des générations précédentes (voir en annexe 1 pour une description des deux effets). En revanche, les hommes de la génération 1950 comme ceux de 1944, entre 20 et 40 ans ne sont jamais plus de 5 % à connaître une année sans validation.

En fin de carrière, les hommes et les femmes connaissent un plus grand nombre d'interruptions de validation mais moins que la génération 1944 : 26 % des femmes de la génération 1950 non retraitées à 59 ans ne valident pas de trimestre à cet âge soit 9 points de moins que celles de la génération 1944 et 12 % pour les hommes de la génération 1950 contre 18 % pour ceux de 1944. Cette diminution peut s'expliquer pour les hommes comme pour les femmes par des taux d'activité plus élevés⁵ (passant de 57,8 % au 4ème trimestre de 2004 à 66,2 % au quatrième trimestre de 2010). De plus, contrairement à la génération 1944, la génération 1950 a bénéficié du dispositif de retraite anticipée carrière longue (voir en annexe 2 la répartition des motifs de départ à la retraite). Sans ce dispositif, certains auraient pu avoir des absences de validation avant 60 ans.

Graphique 1 : Pourcentage par âge des assurés sans validation, entre 15 et 59 ans



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : parmi les femmes âgées de 59 ans et non encore retraitées, 26 % d'entre elles n'ont pas eu de validation cette année là.

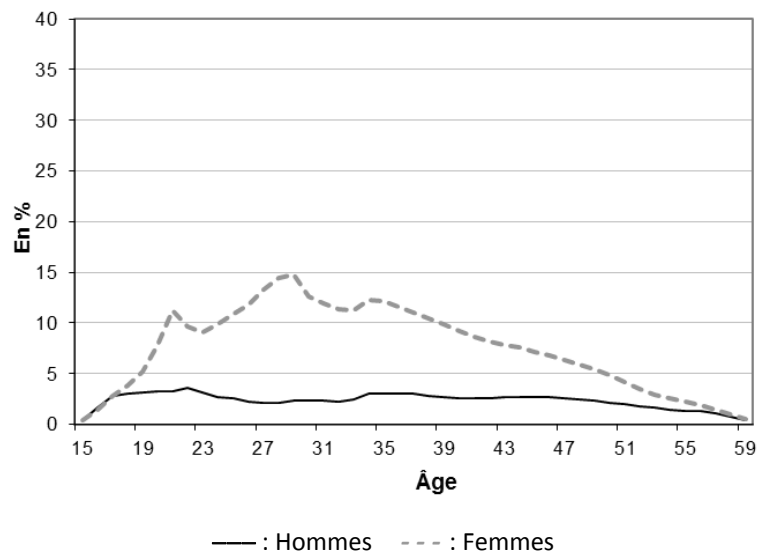
⁴ Les résultats concernant la génération 1944 sont disponibles dans la note 2011-036, téléchargeable sur <http://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/etudes-economiques/trajec-toires-carriere/annees-sans-validation-au-cours-de-la-carriere-generation-1944.pdf>

⁵ <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/emploi-et-chomage-des-seniors-en-2015>

Sur la seule période comprise entre le premier et le dernier report, 28,2 % des hommes et 56 % des femmes ont une interruption de validation.

En ne prenant pas en compte les années de non validation entre le dernier report et le passage à la retraite (graphique 2) , le profil des interruptions en cours de carrière est différent, principalement en fin mais aussi en début de carrière. Le pourcentage des absences de validation pour les femmes est plus faible dès 30 ans du fait de la non-prise en compte des assurées qui arrêtent leur activité et ne la reprennent pas jusqu'à la retraite.

Graphique 2 : Pourcentage par âge des assurés sans validation, entre premier et dernier report



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015
 Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).
 Note de lecture : parmi les femmes âgées de 39 ans ayant encore un report à venir, 10 % d'entre elles n'ont pas eu de validation à cet âge là.

Encadré 1

Les validations en lien avec le congé maternité et l'éducation des enfants

Jusqu'en 2013, le congé maternité ouvre droit à un trimestre de Période assimilée, indépendamment de la durée du congé.

Si la mère prend un congé parental, des trimestres sont attribués en fonction de sa durée dans un maximum de 12 trimestres par enfant.

Pour bénéficier de ces validations en lien avec l'arrivée d'un enfant, la mère doit être assurée sociale au préalable, c'est-à-dire avoir déjà cotisé à un régime d'assurance vieillesse.

Par ailleurs, depuis 1972, l'assurance vieillesse pour parents au foyer couvre, sous condition de ressources du ménage, condition d'activité et configuration familiale, les parents qui s'interrompent de travailler ou réduisent leur activité. L'AVPF bénéficie aux parents percevant certaines prestations familiales et répondant aux conditions citées ci-dessus, sans avoir nécessairement cotisé au préalable à l'assurance vieillesse.

Les CAF se substituent à l'employeur et à l'assuré pour verser les cotisations sociales à l'assurance vieillesse ce qui permet aux assurés de valider des trimestres à hauteur d'une rémunération annuelle au SMIC et d'avoir un salaire porté au compte de ce montant.

2) Fréquence et durée des interruptions de validation au cours de la carrière

Entre l'année du premier report et l'année du dernier report, 28,2 % des hommes ont au moins une période d'interruption de validation. En moyenne, un peu moins de 4 années ne comportent aucune validation de trimestres entre le premier et le dernier reports. En intégrant la période d'interruption entre dernier report et la liquidation de la pension, la part des hommes ayant une interruption passe à 35,7 % avec une période totale de non-validation de 5,8 ans. On peut ainsi en déduire que 7,5 % des hommes ont une seule interruption entre le dernier report et la liquidation de la retraite.

Les femmes sont 56 % à avoir au moins une période d'interruption entre le premier et dernier reports. Cumulées sur la carrière, 6,1 années sont sans validation. En intégrant la période d'interruption entre dernier report et liquidation de la pension, la part des femmes ayant une interruption passe à 65,2 % avec une durée totale de non-validation de 10,7 ans. En conséquence, 9,2 % des femmes ont une seule interruption en fin de carrière.

Au cours de la carrière, les femmes ont, en moyenne, une durée totale d'interruption de validation plus élevée que les hommes et elles sont plus nombreuses à avoir des années sans validation de trimestre. Par rapport à la génération 1944, les femmes de la génération 1950 sont moins nombreuses à connaître une absence de validation au cours de la carrière (56 % contre 61,4 %). De même elles sont moins nombreuses à avoir une interruption entre l'âge de dernier report et la retraite (28,1 % contre 38,7 %). Cependant la durée moyenne de cette interruption est toujours aussi longue : un peu plus de 12 ans. Cela s'explique par des situations plus fréquentes de liquidation à 65 ans pour obtenir le taux plein et par des sorties précoces de l'emploi (Voir en annexe 3 la distribution des âges de dernier report en fonction de l'âge de départ en retraite).

Tableau 1 : Pourcentage des populations concernées par des interruptions de validation et durée moyenne cumulée des interruptions selon la période d'observation

HOMMES		interruption entre 1er et dernier report		interruption entre dernier report et retraite		interruption entre 1er report et retraite	
Nombre d'interruptions	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	
aucune	71,8%	0,0	86,3%	0,0	64,3%	0,0	
au moins une	28,2%	3,8	13,7%	7,3	35,7%	5,8	
FEMMES		interruption entre 1er et dernier report		interruption entre dernier report et retraite		interruption entre 1er report et retraite	
Nombre d'interruptions	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	
aucune	44,0%	0,0	71,9%	0,0	34,8%	0,0	
au moins une	56,0%	6,1	28,1%	12,6	65,2%	10,7	

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

En termes de nombre d'interruptions au cours de la carrière, celui-ci reste limité. Près de 85 % des hommes ayant des interruptions au cours de leur carrière n'en ont qu'une ou deux. Pour les femmes, il y a plus d'interruptions, plus d'un tiers d'entre elles en ayant au moins trois.

Il apparaît assez logiquement que le nombre d'années sans validation est d'autant plus élevé que le nombre d'interruptions est important. Cependant, la durée de l'interruption des femmes qui n'en ont qu'une reste beaucoup plus importante (6,6 ans) que celle des hommes (3,6 ans).

Tableau 2 : Répartition des retraités selon le nombre d'interruptions de validation entre l'âge du premier report et l'année de liquidation et de la durée moyenne cumulée des interruptions

		en % de pop ayant au moins 1 interruption	durée moyenne des interruptions cumulées (année)
Nombre d'interruptions (Hommes)	1 interruption	64,0%	3,6
	2 interruptions	20,4%	7,1
	3 interruptions	10,0%	10,7
	4 et +	5,6%	16,9
Nombre d'interruption (Femmes)	1 interruption	34,8%	6,6
	2 interruptions	29,2%	11,8
	3 interruptions	19,3%	14,9
	4 et +	16,7%	20,2

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : Pour les hommes ayant 3 interruptions, le nombre d'années sans validation est de 10,7 en moyenne.

2 - INTERRUPTIONS EN FONCTION DE LA DUREE D'ASSURANCE ET DES REVENUS

1) Fréquence et durée des interruptions de validation de trimestre selon la durée de carrière

Dans cette partie, nous analysons le nombre d'interruptions en fonction de la durée d'assurance totale des individus de la génération considérée⁶.

Conformément à l'intuition, plus la durée d'assurance est élevée, plus la part des assurés ayant une interruption de validation est faible (Tableau 3). Ainsi, il y a 23,6 % des hommes qui ont une interruption parmi ceux ayant validé au moins 162 trimestres, contre plus de 90 % pour ceux qui valident moins de 120 trimestres. Cependant, ces chiffres sont à relativiser au regard des effectifs dans les différentes tranches de durée, la majorité des assurés ayant validé au moins 162 trimestres⁷. Parmi les assurés ayant au moins 162 trimestres, 76,4 % des hommes n'ont aucune interruption; cette part est de 51,6 % pour les femmes.

⁶ Pour rappel, la durée nécessaire pour le taux plein est 162 trimestres pour la génération 1950.

⁷ Répartition des effectifs dans les différentes tranches de durée d'assurance :

	< 80 trimestres	[80-119] trimestres	[120-139] trimestres	[140-161] trimestres	Au moins 162 trimestres	ensemble
Hommes	2,5%	3,8%	3,7%	11,6%	78,4%	100,0%
Femmes	7,2%	10,1%	7,2%	11,4%	64,0%	100,0%

Tableau 3 : Part des assurés ayant une interruption entre l'âge de 1^{er} report et le passage à la retraite, selon la durée d'assurance

	< 80 trimestres	[80-119] trimestres	[120-139] trimestres	[140-161] trimestres	Au moins 162 trimestres	ensemble
hommes	93,6%	91,5%	86,9%	70,3%	23,6%	35,7%
femmes	97,9%	97,3%	96,1%	90,6%	48,4%	65,2%

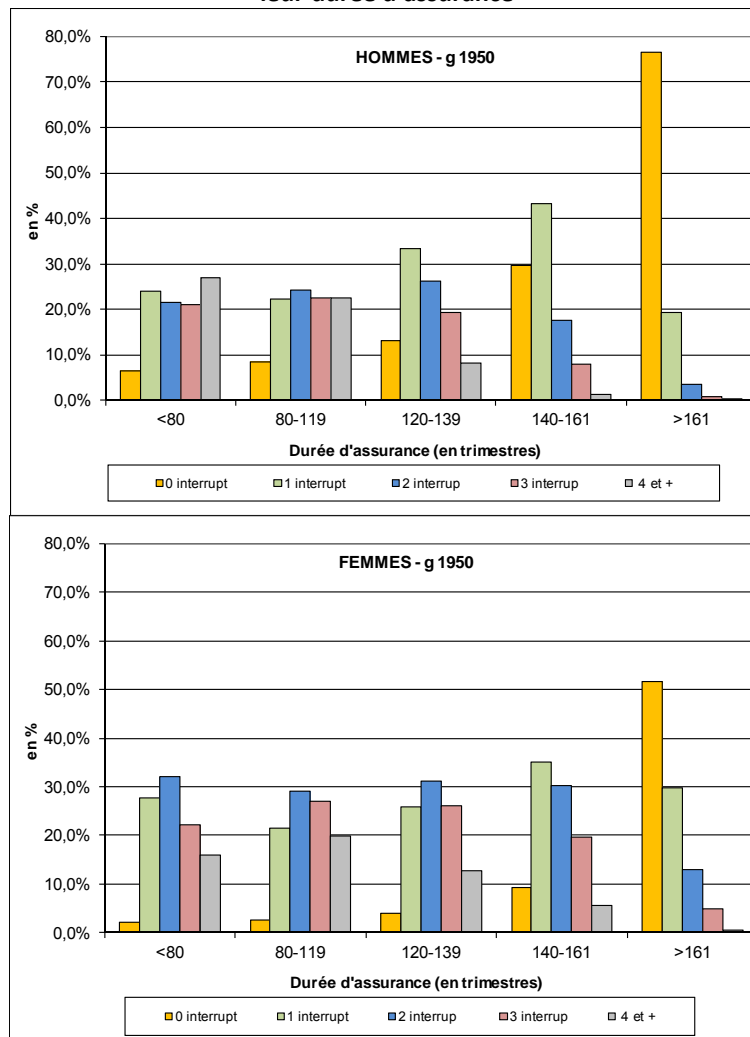
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Remarque : la durée est celle retenue pour le calcul de la pension, y compris les MDA.

La fréquence des interruptions est plus élevée pour les assurés qui ont des durées d'assurance faibles. A durée équivalente, la fréquence des interruptions est toujours plus importante pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 3 : Répartition des assurés selon le nombre d'interruptions de validation et leur durée d'assurance



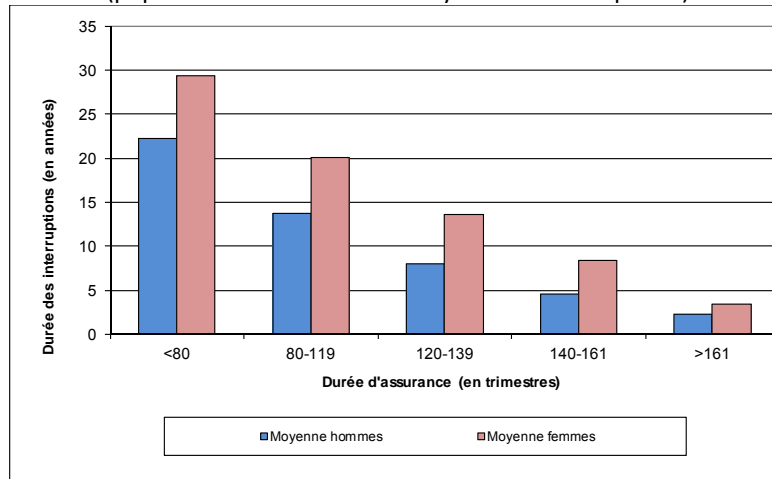
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées entre l'âge du premier report et l'année de départ à la retraite.

Note de lecture : Parmi les femmes qui ont une durée d'assurance comprise entre 140 et 160 trimestres, 9,4% n'ont pas d'interruption entre l'âge du premier report et l'âge de départ à la retraite, 35% ont une interruption, 30,2% en ont 2, 19,7 en ont 3 et 5,6% en ont 4 ou plus.

Graphique 4 : Durées cumulées moyenne des interruptions de validation, selon la durée d'assurance
(population des seuls assurés ayant des interruptions)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées entre l'âge du premier report et l'année de départ à la retraite.

2) Fréquence et durée des interruptions de validation selon la catégorie de revenu

Dans cette partie, nous analysons le nombre d'interruptions en fonction de la rémunération moyenne de carrière des individus. Cette rémunération de carrière est déterminée par la moyenne des salaires perçus entre 35 et 50 ans⁸. Pour un certain nombre de retraités du régime général de la génération 1950, il n'y a pas de salaire disponible entre ces deux âges, du fait de passage dans d'autres régimes sur la période ou d'interruption de carrière, par exemple. Cette absence de salaire moyen de carrière concerne 19 % d'hommes et 24 % de femmes. A noter que la distribution des hommes et des femmes entre les tranches n'est pas équivalente, les femmes se concentrant plutôt dans les tranches de revenus les plus basses⁹.

⁸ Le salaire moyen perçu entre 35 et 50 ans est exprimé en % du plafond de la sécurité sociale, seules les années avec salaires sont retenues. Quatre tranches ont été déterminées à partir des quartiles constatés sur l'ensemble de la population.

⁹ Répartition des effectifs dans les différentes tranches de salaire moyen :

	< 31 % du plafond	[31 – 61 %] du plafond	[61 – 88 %] du plafond	[88 % et plus du plafond	ensemble
Hommes	13,7%	20,7%	30,1%	35,5%	100,0%
Femmes	37,0%	29,6%	19,6%	13,9%	100,0%

Pour les hommes comme pour les femmes, le nombre d'interruptions est d'autant plus faible que la rémunération moyenne entre 35 et 50 ans est élevée.

Tableau 4 : Répartition des retraités de la génération 1950 selon le niveau de rémunération entre 35 et 50 ans (exprimé en % du plafond de la sécurité sociale) et la présence d'une interruption de validation

	< 31 % du plafond	[31 – 61 %[du plafond	[61 – 88 %[du plafond	[88 % et plus du plafond	ensemble
Hommes	65,5%	40,5%	22,3%	22,8%	32,1%
Femmes	84,2%	61,9%	41,8%	33,5%	62,3%

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

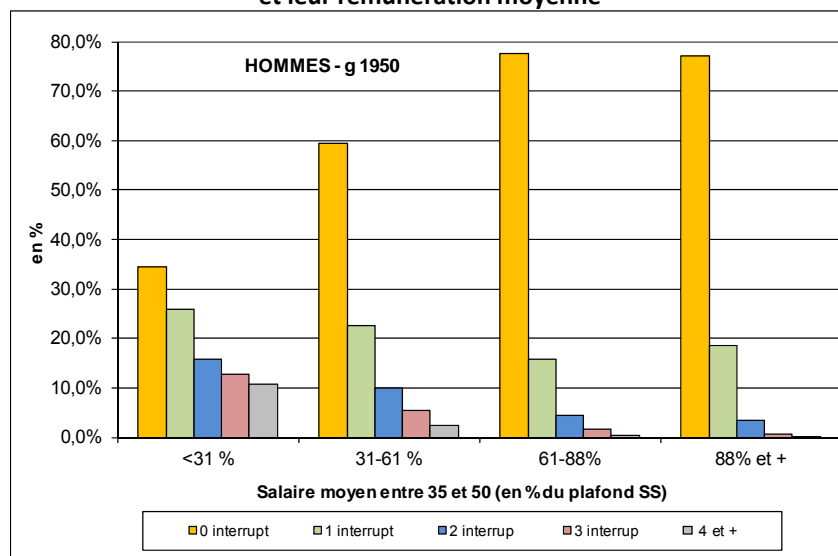
Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (78 % de la population initiale).

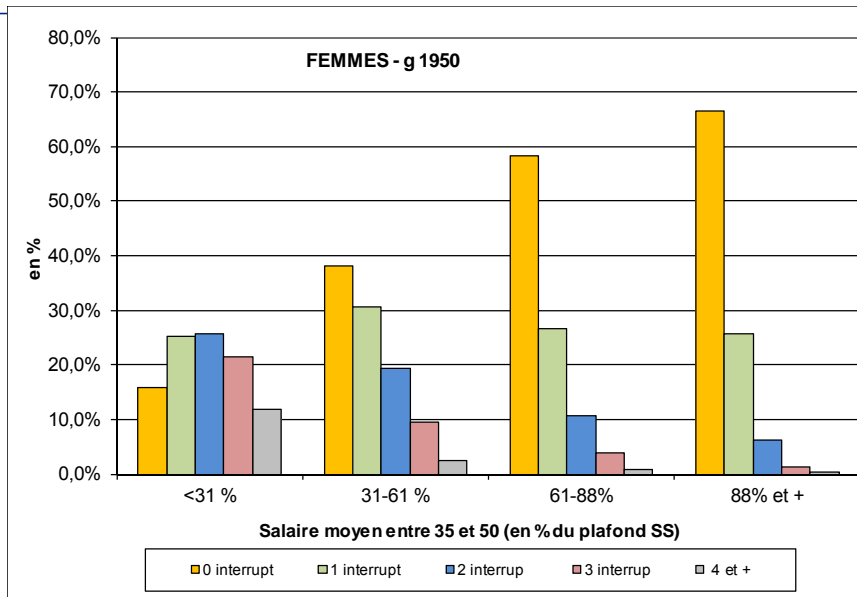
Note de lecture : Parmi les hommes dont le niveau de rémunération entre 35 et 50 ans est inférieur à 31% du plafond de la sécurité sociale, 65,5% ont eu au moins une interruption.

A niveau de rémunération équivalent sur la carrière, l'écart entre les hommes et les femmes est important avec 84,2 % des femmes aux revenus les plus faibles qui ont eu au moins une interruption contre 65,5 % pour les hommes. Pour les femmes aux revenus les plus élevés, le pourcentage de femmes avec au moins une interruption reste conséquent (33,5 % de femmes ayant au moins une interruption contre 22,8 % pour les hommes).

Les hommes ayant une faible rémunération sont 40 % à avoir eu au moins 2 interruptions contre 4 % des hommes se situant dans la tranche de rémunération la plus élevée. Pour les femmes, ces proportions sont respectivement de 60 % et 8 %. Par rapport à la génération 1944, la fréquence des interruptions diminue pour toutes les tranches de rémunération, y compris les plus faibles.

Graphique 5 : Répartition des assurés selon le nombre d'interruptions de validation et leur rémunération moyenne



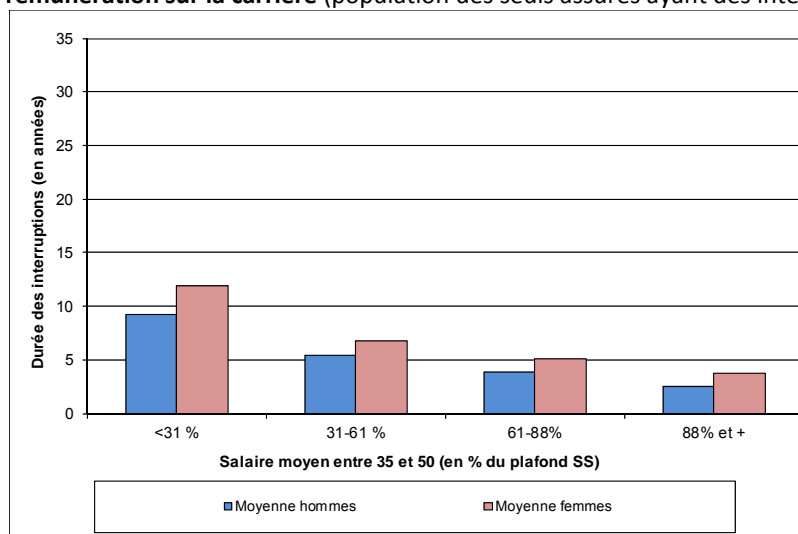


Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (78 % de la population initiale).

En lien avec le nombre de périodes sans validation, la durée cumulée des interruptions de validation diminue avec le niveau du salaire moyen sur la carrière.

Graphique 6 : Durées cumulées moyenne des interruptions de validation, selon la rémunération sur la carrière (population des seuls assurés ayant des interruptions)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

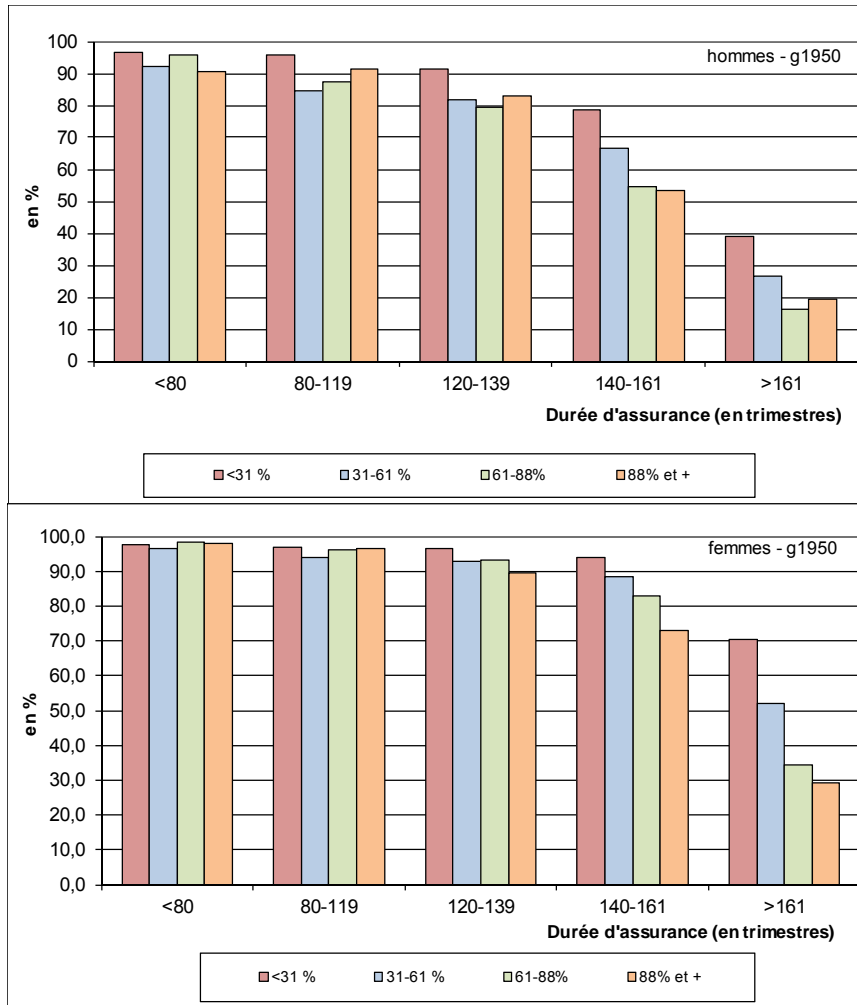
Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (78 % de la population initiale).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées et cumulées en années entre l'âge du premier report et le départ à la retraite.

3) Fréquence des interruptions de validation selon la durée d'assurance et la catégorie de revenu

Les périodes de non-validation de trimestre sont d'autant moins fréquentes et d'autant plus courtes en durée cumulée que la durée d'assurance et le salaire moyen sont élevés. La fréquence et la durée cumulée des périodes de non-validation de trimestres varient davantage en fonction de la durée d'assurance qu'en fonction de la rémunération moyenne au cours de la carrière.

Graphique 7 : Part des assurés ayant une interruption de validation dans leur carrière, selon leur durée d'assurance constatée à la liquidation et leur rémunération moyenne (en % du plafond)

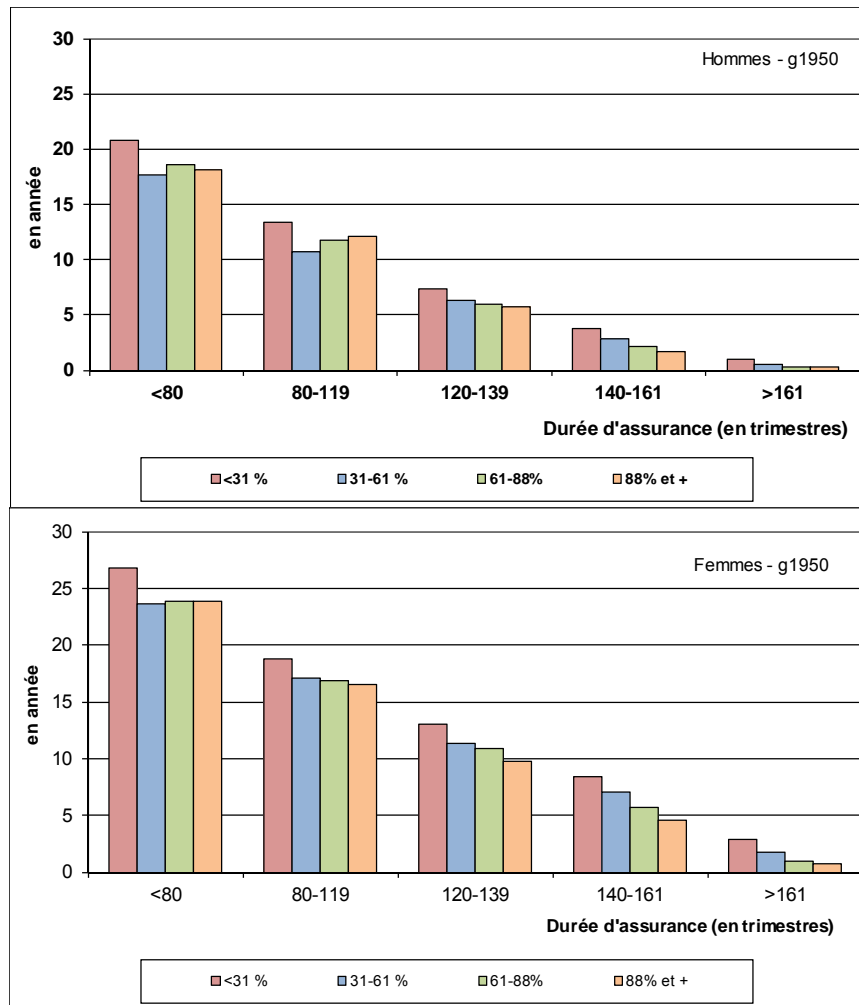


Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (78 % de la population initiale).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées et cumulées en années entre l'âge du premier report et le départ à la retraite.

Graphique 8 : Durée moyenne cumulée des interruptions de validation dans la carrière, selon la durée d'assurance constatée à la liquidation et la rémunération moyenne des assurés (pour les seuls retraités ayant au moins une interruption)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (78 % de la population initiale).

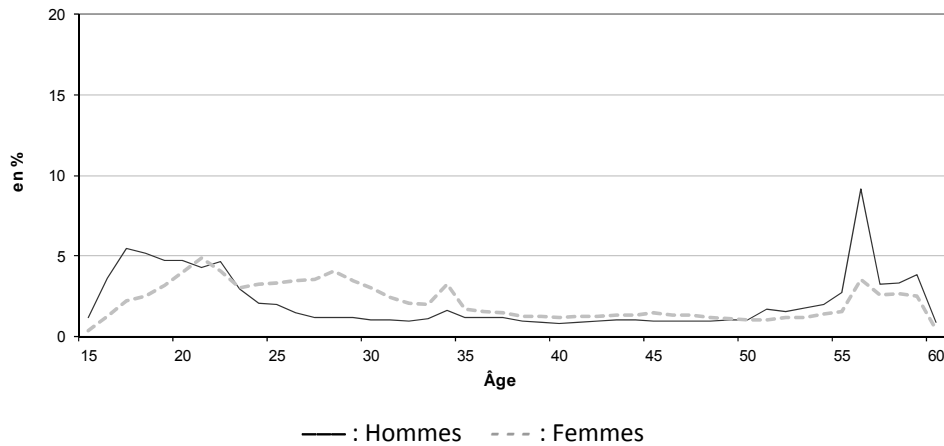
Remarque : Les interruptions sont comptabilisées et cumulées en années entre l'âge du premier report et le départ à la retraite.

3 - POSITIONNEMENT DES INTERRUPTIONS DE VALIDATION

Dans cette partie, le positionnement des interruptions au cours de la carrière est analysé. Les graphiques ci-dessous indiquent la proportion d'individus n'ayant pas pour l'année n de validation de trimestre, selon le nombre d'interruptions comptabilisées entre le premier report et le départ en retraite.

Les cas les plus fréquents sont retenus : une seule interruption, deux ou trois, soit 94,4 % des carrières avec interruptions pour les hommes et 83,3 % pour les femmes (réf. tableau 2)

Graphique 9 : Positionnement de la 1^{re} année de la période d'absence de validation par rapport à l'âge des individus – champ : assurés ayant une seule interruption au cours de la carrière



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Les assurés ayant une seule interruption ont été retenus.

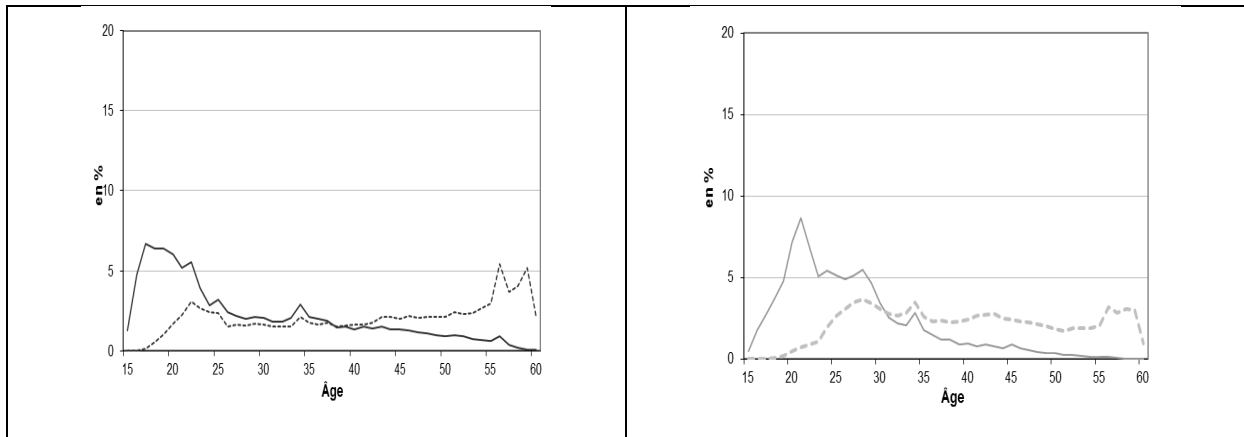
Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge de départ en retraite

Pour rappel, sur l'ensemble de la population ayant au moins une interruption, 64 % des hommes et 34,8 % des femmes ont une seule période sans validation au cours de la carrière. Lorsque celle-ci intervient en fin de carrière (pour 25 % des hommes et 14,5 % des femmes elle se produit après 54 ans), l'âge au début de l'interruption est concentré entre 56 et 58 ans. Lorsque l'interruption se produit en début de carrière (avant 35 ans dans 51 % des cas pour les hommes et 59,5 % pour les femmes), l'âge au début de l'interruption est plus étalé dans le temps. Par rapport à la génération 1944, les interruptions des femmes en début de carrière sont moins concentrées avant 30 ans. Elles se répartissent entre 20 et 35 ans, en lien avec le recul de l'âge à la maternité (graphique 9).

20,4 % des hommes et 29,2 % des femmes ont deux interruptions au cours de la carrière (tableau 2). Les femmes ont en majeure partie une interruption en début de carrière puis une seconde en fin de carrière. Les hommes ont une première interruption au cours de la carrière (pas concentrée sur une période spécifique) et une seconde en fin de carrière (graphique 10).

10 % des hommes et 19,3 % des femmes ont trois interruptions au cours de la carrière. Le positionnement de la première interruption intervient majoritairement au cours des toutes premières années de la carrière (entre 22 et 30 ans) tandis que la deuxième interruption se répartit sur toute la carrière. La troisième interruption est localisée principalement entre 40 ans et 60 ans (graphique 11).

Graphique 10 : Positionnement des deux 1eres années des périodes d'absence de validation par rapport à l'âge des individus – champ : assurés ayant deux interruptions au cours de la carrière



Hommes

Femmes

— : 1^{ère} interruption (hommes)
- - - : 2^{ème} interruption (hommes)

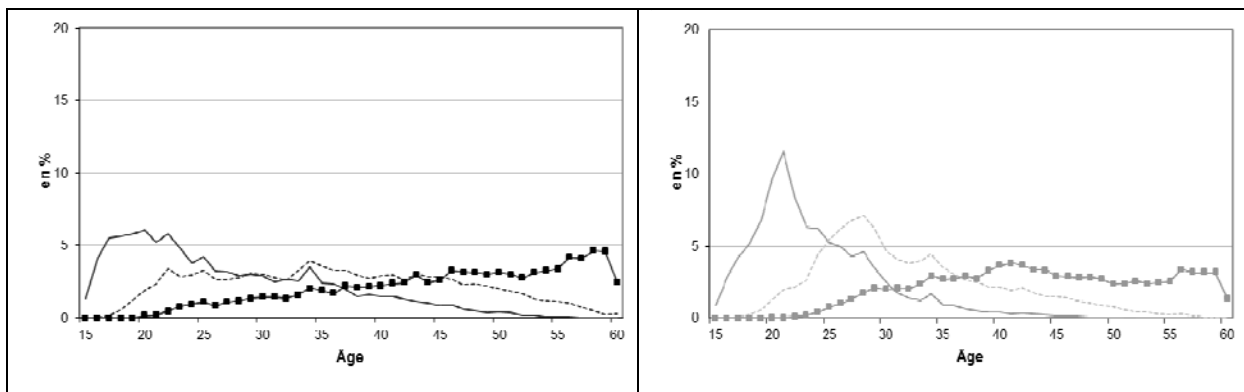
— : 1^{ère} interruption (femmes)
- - - : 2^{ème} interruption (femmes)

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Les assurés ayant deux interruptions ont été retenus.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge de départ en retraite

Graphique 11 : Positionnement des trois 1eres années des périodes d'absence de validation par rapport à l'âge des individus – champ : assurés ayant trois interruptions au cours de la carrière



Hommes

Femmes

— : 1^{ère} interruption (hommes)
- - - : 2^{ème} interruption (hommes)
- ■ - ■ - : 3^{ème} interruption (hommes)

— : 1^{ère} interruption (femmes)
- - - : 2^{ème} interruption (femmes)
- ■ - ■ - : 3^{ème} interruption (femmes)

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Les assurés ayant trois interruptions ont été retenus.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge de départ en retraite

4 - REPORTS PRECEDANT UNE INTERRUPTION DE VALIDATION

Dans cette partie, sont étudiés les reports de l'année civile précédant une période sans validation.

Les reports identifiés distinguent, sur l'année, les trimestres validés au titre de :

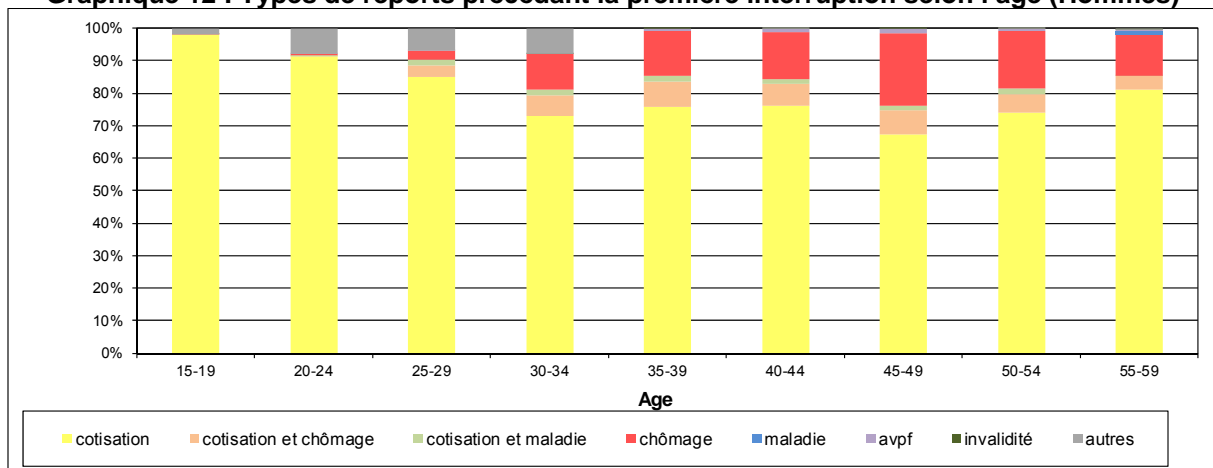
- l'activité (cotisation au régime général ou dans un autre régime), seule, sans autre type de report ;
- le chômage seul ;
- la maladie seule ;
- l'AVPF seule ;
- l'invalidité seule ;
- l'activité et le chômage ;
- l'activité et la maladie ;
- les autres types de combinaisons (service militaire, maladie et invalidité, chômage et invalidité...).

Dans un premier point, les graphiques portent sur la répartition des reports avant interruption pour la première interruption (hors absence de validation de fin de carrière). L'analyse effectuée pour la deuxième interruption conduit à des résultats similaires (voir en annexe 4). L'analyse est effectuée sur les assurés ayant connu une ou deux interruptions au cours de la carrière. Dans le deuxième point, la répartition des reports avant la période d'interruption de validation entre dernier report et passage à la retraite est étudiée.

1) Reports avant une interruption de validation au cours de la carrière

Pour les hommes, le report précédant l'interruption est le plus souvent l'activité, avec à partir de 40 ans, un poids du chômage et de la maladie qui devient plus conséquent. Pour les femmes, entre 30 et 50 ans, les reports d'activité représentent la moitié des reports précédant l'interruption ; l'autre moitié est composée de l'AVPF ainsi que de report de période assimilée maladie (jusqu'en 2004, il n'est pas possible de distinguer les PA maternité des PA maladie), puis le chômage devient plus important.

Graphique 12 : Types de reports précédant la première interruption selon l'âge (Hommes)

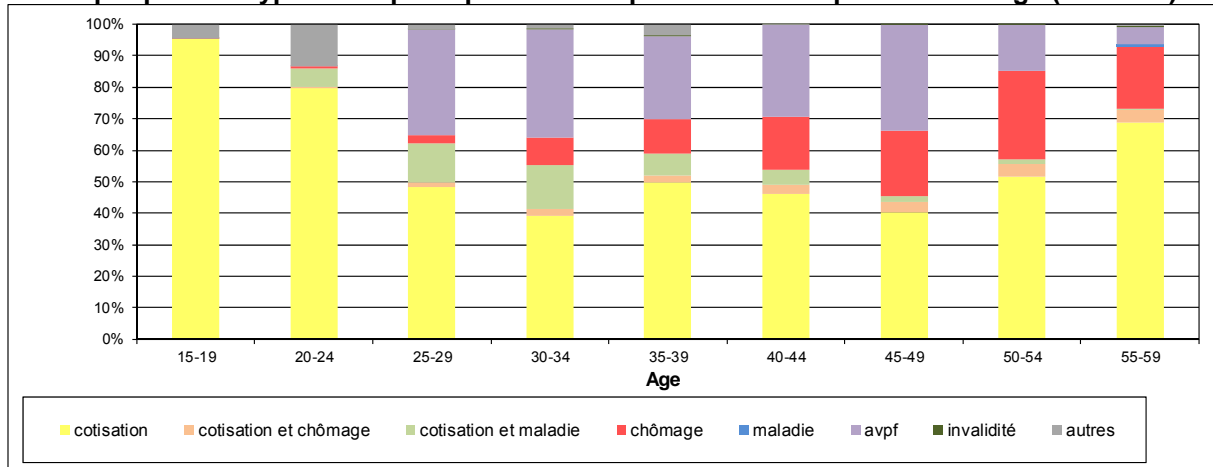


Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les assurés ayant eu une ou deux interruptions ont été retenus.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report

Graphique 13 : Types de reports précédant la première interruption selon l'âge (Femmes)



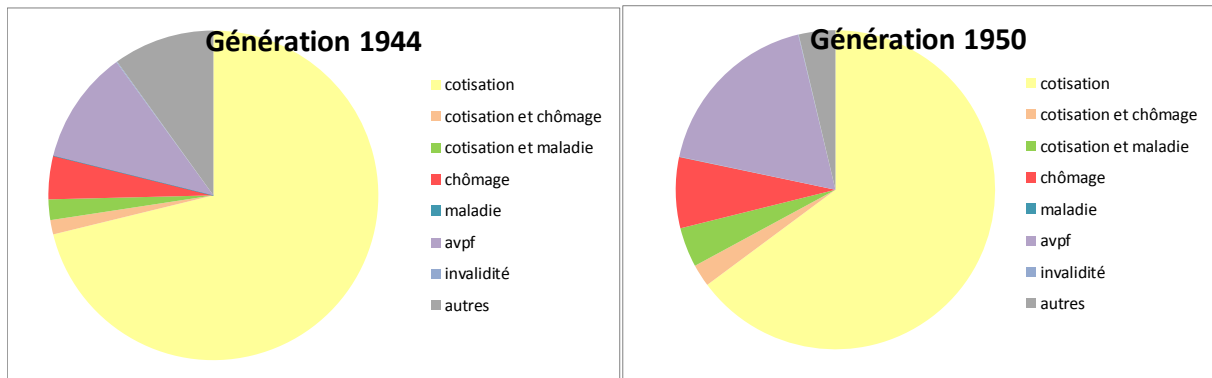
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les assurés ayant eu une ou deux interruptions ont été retenus.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report

Ces résultats sont très proches de ceux obtenus avec la génération 1944. L'année qui précède une interruption de validation de trimestre est majoritairement une année travaillée quel que soit l'âge ou la durée de l'interruption. Cependant, la part de reports chômage précédant une interruption a fortement augmenté entre les deux générations (passant de 4 à 7%). L'AVPF est également un report précédant une interruption plus important pour la génération 1950 qui a pu en bénéficier dès 22 ans en raison de l'entrée en vigueur en 1972 du dispositif¹⁰. A noter également qu'avant 1972, le motif de la période assimilée n'était pas distingué. Ainsi pour les reports précédant l'interruption, la catégorie « autres reports » est plus importante pour la génération 1944 car elle inclut les périodes assimilées ainsi que le service militaire.

¹⁰ Pour les deux générations, la période de chômage non indemnisé qui suit sans interruption une période de chômage indemnisé peut être validée dans la limite de 5 ans sous certaines conditions. En revanche, pour les chômeurs qui n'avaient jamais été indemnisés et qui n'ont pas encore l'âge d'annulation de la décote, la période de chômage continue ou non qui peut être validée comme période assimilée chômage est passée de 1 an à 1 an et demi à partir de 2011.



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : retraités de la génération 1944 et 1950 vivants à 60 ans qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

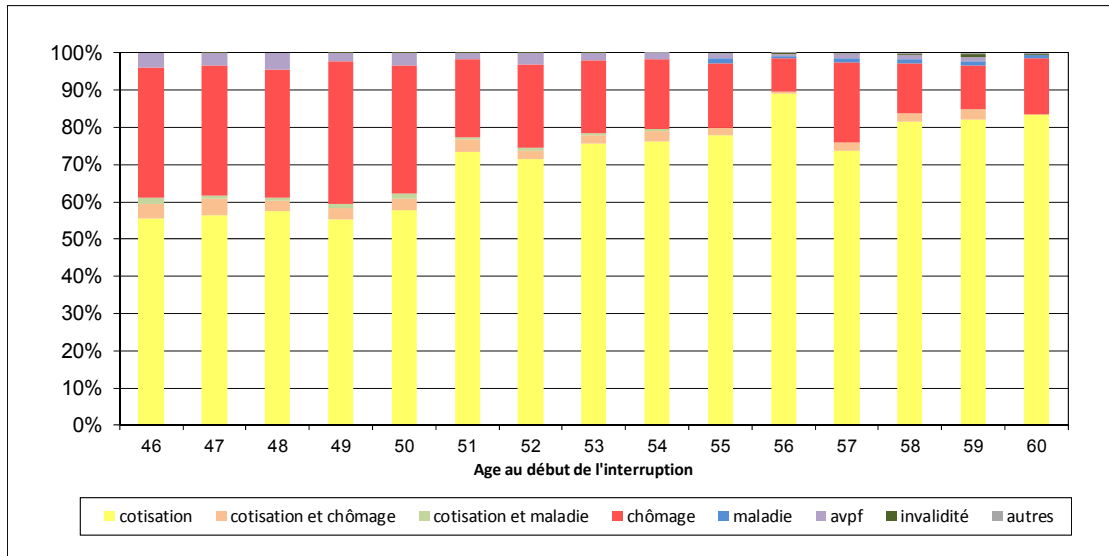
Note de lecture : Pour la génération 1944, 10% des reports précédant une interruption entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report sont des « autres reports » tandis que cette part est de 4% pour la génération 1950.

2) Nature du dernier report (dans le cas où il y a une absence de validation avant l'âge de la retraite)

L'absence de validation entre le dernier report et le départ à la retraite concerne 13,7 % des hommes et 28,1 % des femmes de la génération 1950 pour une durée moyenne respective de 7,3 ans et 12,6 ans (Tableau 1). Sur les fins de carrière, les principaux reports avant une interruption sont des périodes cotisées, des périodes de chômage et, pour les femmes, de l'AVPF.

Pour les hommes, plus l'âge du dernier report est précoce, plus la part du chômage est importante. Ce résultat est proche de celui observé pour la génération 1944. Cependant, on peut noter une proportion du chômage plus importante pour la génération 1950 à partir de 57 ans (graphique 16). Cette augmentation peut s'expliquer par un effet de structure lié aux retraites anticipées carrières longues. Par rapport à la génération 1944, les hommes de la génération 1950 qui avaient la durée nécessaire ont pu partir avant 60 ans. Cette particularité n'est pas visible pour les femmes. En revanche, le graphique 17 montre que, plus le dernier report est précoce, plus la part de l'AVPF est importante.

Graphique 14 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et l'âge de la retraite par rapport à l'âge au début de l'interruption des individus concernés (Hommes)

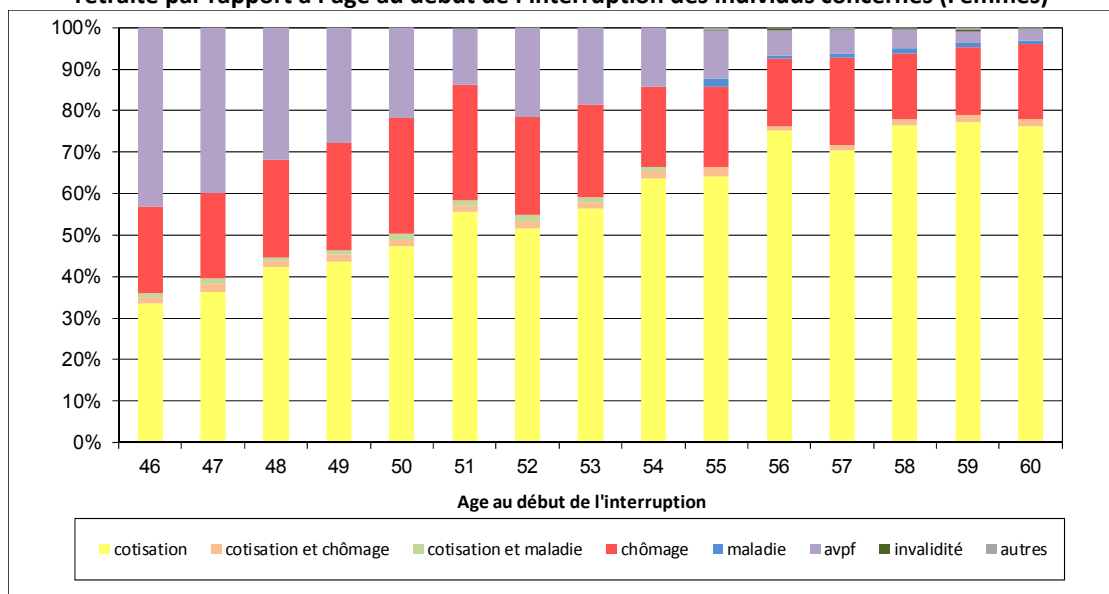


Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les assurés ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenus.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite

Graphique 15 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et l'âge de la retraite par rapport à l'âge au début de l'interruption des individus concernés (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

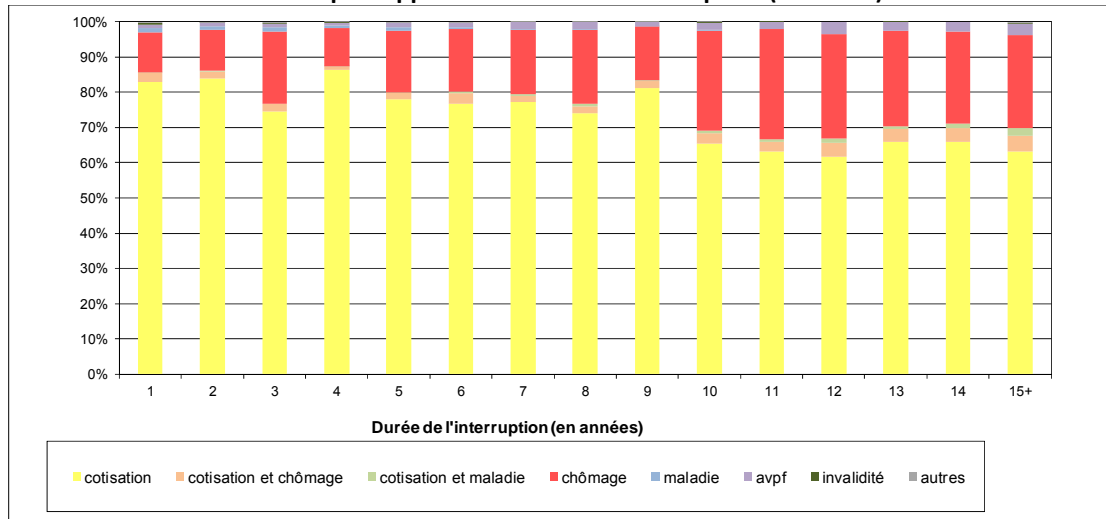
Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les assurés ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenus.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite

Les graphiques sur la répartition des derniers reports en fonction de la durée de l'interruption jusqu'au départ à la retraite complètent l'analyse.

En particulier pour les femmes plus la durée d'interruption est importante, plus la part de l'AVPF est grande (50% pour les interruptions de 15 ans et plus), ce qui reflète un éloignement important du marché du travail.

Graphique 16 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et le passage à la retraite par rapport à la durée de l'interruption (Hommes)

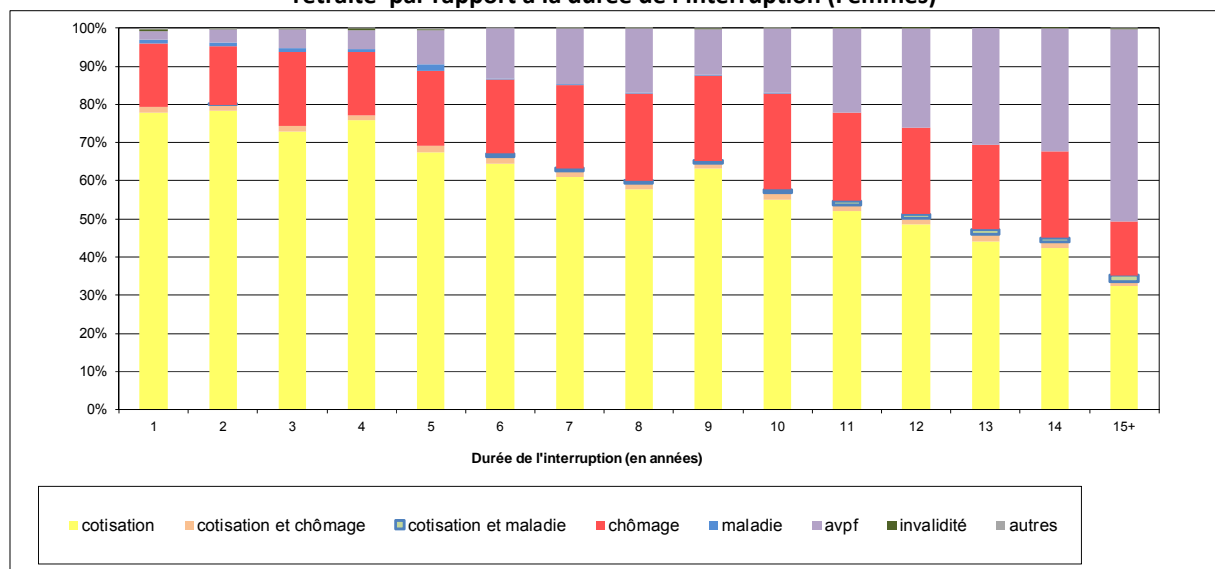


Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les assurés ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenus.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite

Graphique 17 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et le passage à la retraite par rapport à la durée de l'interruption (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

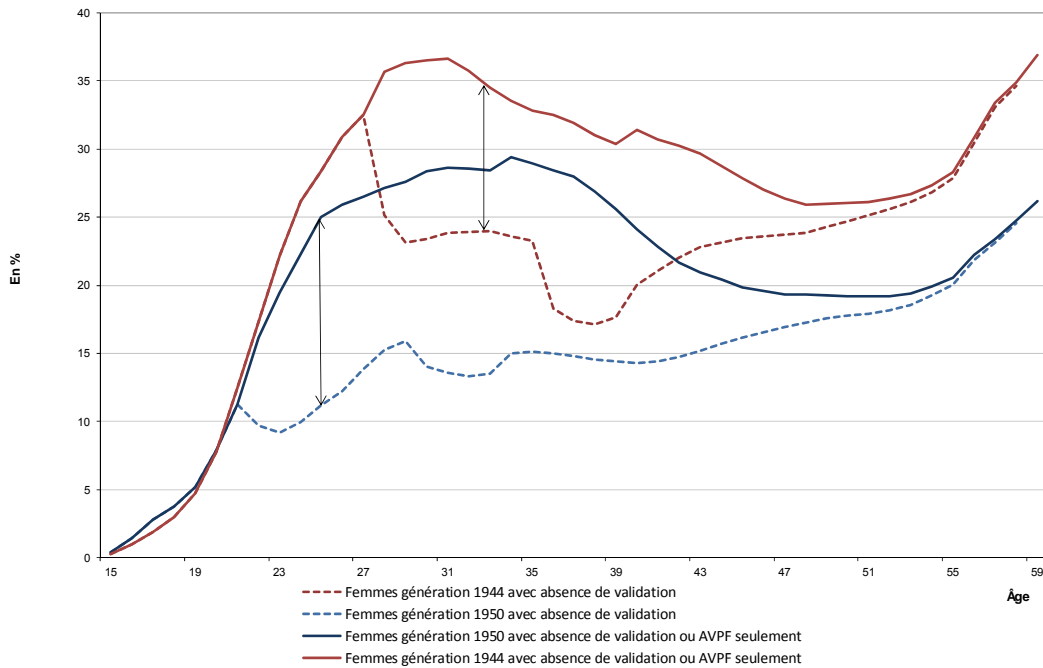
Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Les assurés ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenus.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite

ANNEXE 1 : COMPARAISON DES ABSENCES DE VALIDATION ET DU ROLE DE L'AVPF ENTRE LES FEMMES DE LA GENERATION 1944 ET CELLES DE LA GENERATION 1950

Dans cette annexe, les années contenant uniquement des validations AVPF sont ajoutées aux périodes sans validation.

Part des femmes avec absence de validation de droits à la retraite (avec et sans validation AVPF)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : femmes assurées de la génération 1944 et 1950 vivantes à 60 ans qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : à 30 ans, 36,5% des femmes de la génération 1944 ont une interruption de carrière mais, grâce à l'AVPF, seules 23,4% n'ont pas d'absence de validation.

La différence entre les courbes pleines et en pointillés de même couleur mesure la part des femmes couvertes par l'AVPF, ce qui représente entre 10 et 15 points selon l'âge considéré et la génération¹¹. L'écart entre les deux courbes pleines s'explique par l'augmentation du taux d'activité des femmes, particulièrement important entre 25 et 35 ans, mais aussi en fin de carrière.

¹¹ Pour une illustration de l'importance de l'AVPF, Voir Dardier A., 2015, Les nouvelles retraitées bénéficiaires de l'AVPF : typologie des profils, Revue des politiques sociales et familiales, n°121 pp 55-66.

ANNEXE 2 : MOTIFS DE DEPARTS A LA RETRAITE

Cinq situations différentes de départs à la retraite peuvent être distinguées selon la valeur du taux de liquidation de la pension. Celui-ci a une valeur maximale de 50 % ; on parle alors de « taux plein ». Il est atteint si l'assuré remplit au moins l'une de ces conditions :

- il dispose du nombre requis de trimestres validés, tous régimes confondus ;
- il est reconnu inapte ou invalide au moment de la retraite ;
- il demande sa retraite à partir de l'âge d'annulation de la décote (65 ans pour les générations 1944 et 1950).

Les assurés ne réunissant pas le nombre de trimestres requis pour le taux plein et n'étant pas reconnus inaptes ont un taux de liquidation inférieur à 50 % s'ils partent avant l'âge d'annulation de la décote. On parle alors de « taux réduit » ou de décote. Enfin, depuis 2004, les assurés qui ont commencé à travailler tôt peuvent partir à la retraite avant l'âge légal d'ouverture des droits (60 ans pour les générations 1944 et 1950) s'ils respectent certaines conditions de durée d'assurance.

Ainsi, cinq modalités réglementaires de départ existent, qui sont fonction de l'âge, de la durée d'assurance validée dans l'ensemble des régimes et de la catégorie de pension (pension « normale » ou au titre de l'inaptitude).

Répartition des retraités de la génération 1944 et 1950 selon le motif de départ à la retraite

	génération 1944		génération 1950	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
retraités ayant validé le taux plein par la durée	73,5%	51,0%	78,5%	64,1%
retraités ayant validé le taux plein par la catégorie	8,9%	14,3%	8,9%	11,6%
retraités ayant validé un taux réduit	6,5%	6,7%	6,8%	9,9%
retraités ayant validé le taux plein par l'âge	11,1%	28,0%	5,7%	14,5%
Total	100%	100%	100%	100%
Poids des retraites anticipées (carrières longues ou autres)	-	-	20,8%	6,0%

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : retraités de la génération 1944 et 1950 vivants à 60 ans qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : 64,1 % des femmes de la génération 1950 sont parties avec le taux plein grâce à leur durée d'assurance. Parmi ces dernières, 6% ont pu partir au titre de la durée d'assurance. 11,6 % ont pu partir avec le taux plein en étant reconnues inaptes ou invalides, 14,5 % ont attendu l'âge d'annulation de la décote pour partir avec le taux plein et 9,9 % sont parties avec un taux réduit.

Les retraites anticipées représentent un poids non négligeable pour les hommes de la génération 1950 : au total, 20,8 % des individus retenus dans cette étude.

